

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 26 septembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION

16 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :

36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 3

Total votants : 31

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 26 septembre à 19h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray),
Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-089-2022

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour vendre la parcelle AC n°156 située sur la Zone d'activités du Noyer Goujon à Montlivault au profit de la SARL JARDIN DU VAL DE LOIRE (ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette transaction)

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Vice-président en charge du développement économique, indique au conseil que dans le prolongement de l'acquisition des parcelles AC n°258, 251 et 250, la SARL JARDIN DU VAL DE LOIRE a manifesté son intérêt pour se rendre propriétaire de la parcelle AC n°156 d'une surface de 362 m², qui permet la desserte d'une partie de son site d'activité.

Monsieur le Vice-président demande alors aux membres de conseil de bien vouloir :

- Approuver la vente de la parcelle cadastrée section AC n°156, d'une surface de 362 m², située sur la Zone d'activités du Noyer Goujon à Montlivault, au profit de la SARL JARDIN DU VAL DE LOIRE (ou toute autre société pouvant s'y substituer dans le cadre de cette transaction) moyennant le prix de 12 € HT le m², soit un total net vendeur de 4 344,00 € HT auxquels s'ajouteront les frais d'acte, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 05/09/2022 ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dument habilité) à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section AC n°156, d'une surface de 362 m², située sur la Zone d'activités du Noyer Goujon à Montlivault, au profit de la SARL JARDIN DU VAL DE LOIRE (ou toute autre société pouvant s'y substituer dans le cadre de cette transaction) moyennant le prix de 12 € HT le m², soit un total net vendeur de 4 344,00 € HT auxquels s'ajouteront les frais d'acte, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 05/09/2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dument habilité) à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire


Hélène PAILLOUX

Le Président


Gilles CLEMENT

